



CCCPS / 2023 / DE027
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe ZA les Valernes

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Une lecture des résultats définitifs des comptes 2022 du budget annexe ZA les Valernes est donnée aux membres du conseil communautaire qui font apparaître un déficit de fonctionnement de -0,56 € et un déficit d'investissement de -218 887.61 €.

Les résultats globaux de clôture 2022, intégrant les résultats 2021 se déclinent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat Exercice 2022	- 0,56 €
Report antérieur N-1	- 88 644,89 €
Résultat de clôture	-88 645,45 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat Exercice 2022	- 218 887,61 €
Report antérieur N-1	-235 703,72 €
Besoin / Excédent de financement	0 €
Résultat de clôture 2022	- 454 591,33 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette présentation est jointe à la présente délibération.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe ZA les Valernes.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31 et L2313-1 ;
VU l'avis de la commission finances et prospectives élargie au Bureau en date du 7 mars 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe ZA les Valernes.

V. Résultat du vote

Avant les débats le Président, Denis BENOIT, sort de la salle.

Jean-Louis BAUDOIN est désigné par l'assemblée, pour présider les débats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le compte administratif 2022 du budget annexe ZA les Valernes,
- Annexe II : la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Affichée le 30 MARS 2023



Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président